



Rue de la Rivelaine, 21  
6061 CHARLEROI

☎ 071 33 77 11  
✉ info@aviq.be

## ANNEXE 9 : MODELE DE CONVENTION DE COLLABORATION

Ce modèle est donné à titre d'exemple et devra régler au moins les modalités suivantes :

- o la façon dont le montant de l'intervention est réparti;
- o les modalités pour une concertation interne entre tous les médecins généralistes participants: cette concertation a lieu sur une base régulière et structurée afin de permettre une évaluation interne de la qualité de la médecine;
- o les modalités pour la consultation des dossiers médicaux, en particulier les dossiers médicaux globaux, compte tenu de la déontologie et de la protection de la vie privée;
  - o les règles selon lesquelles les décisions sont prises;
  - o les règles selon lesquelles il peut être mis fin à l'accord de coopération.

### CONVENTION

#### Entre les soussignés :

(Nom, prénoms, n° INAMI)

- 
- 
- 
- 
- 

Il est convenu et accepté ce qui suit :

**Article 1 :** objet de l'association :

**Article 2 :** période de collaboration :

La collaboration prend cours le .....et se termine le

**Article 3 :** lieu de l'exercice et temps de prestation :

Les parties tiendront leurs consultations aux adresses suivantes :

Dr \_\_\_\_\_ : adresse consultation : \_\_\_\_\_ temps de prestation : \_\_\_\_ (h/sem)

Dr \_\_\_\_\_ : adresse consultation : \_\_\_\_\_ temps de prestation : \_\_\_\_ (h/sem)

**Article 4 : les modalités pour la consultation des dossiers médicaux, en particulier les dossiers médicaux globaux, compte tenu de la déontologie et de la protection de la vie privée :**

**Article 5 : concertation interne entre les médecins généralistes :**

Cette concertation a lieu sur une base régulière et structurée afin de permettre une évaluation interne de la qualité de la médecine.

**Article 6 : les règles selon lesquelles les décisions sont prises :**

**Article 7 : les règles selon lesquelles il peut être mis fin à l'accord de coopération :**

**Article 8 : répartition du montant subside Impulseo :**

Les subsides obtenus seront versés à :

- 
- 
- 
- 

**Selon la répartition suivante :**

- 
- 
- 
- 

Cette convention est exécutée en autant d'exemplaires que de signataires.

Chaque partie déclare avoir reçu son exemplaire signé.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signatures : *(de tous les associés)*